

# INSTRUCTIONS DE COURSE

Autorité organisatrice : Ligue Bretagne de Voile



Le Télégramme

GRAND OUEST  BANQUE POPULAIRE

13<sup>e</sup>  
édition

**Course sur Figaro Beneteau**  
**3 au 11 juillet 2021**

SAINT-MALO > SAINT-QUAY-PORTRIEUX > DOUARNENEZ > CONCARNEAU > QUIBERON

[www.tourdebretagnealavoile.com](http://www.tourdebretagnealavoile.com)

Organisation : LIGUE BRETAGNE DE VOILE - 1 rue Kerbriant 29200 Brest - T 02 98 02 83 46 - E tour@voile-bretagne.bzh  
Contact presse : 07 85 56 04 01 - E com-tbv@voile-bretagne.bzh





## SOMMAIRE

1 - REGLES :	4
2 – MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :	4
3 – COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS :	4
4 – CODE DE CONDUITE :	4
5 – SIGNAUX FAITS À TERRE ET EN MER :	5
6 – PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX :	5
7 - PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION :	6
8 - ZONES DE COURSE :	7
9 - LES PARCOURS :	7
10 – MARQUES :	7
11 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP) :	8
12 - LE DEPART :	8
13 - CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – REDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL :	9
14 - L'ARRIVEE :	10
15 - SYSTEME DE PENALITE :	11
16 - TEMPS LIMITE :	11
17 - RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :	11
18 - CLASSEMENT :	12
19 - REGLES DE SECURITE :	12
20 - REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT :	14
21 – CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT :	14
22 - PUBLICITE :	14
23 - BATEAUX OFFICIELS :	14
24 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (DP) :	14
25 - ÉVACUATION DES DETRITUS (DP) :	15
26 - ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION (DP) :	15
27 - LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) :	15
28 – PRIX :	15
29 - ARBITRES DESIGNÉS :	15
ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES » :	156
ANNEXE « PARCOURS » :	17
ANNEXE « ZONES INTERDITES » :	29
ANNEXE « WAYPOINTS VIRTUELS » :	30

## **1 - REGLES :**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre le coucher du soleil fixé à 22h20 et le lever du soleil fixé à 06h30 pour la durée de l'épreuve,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3,
- 1.5 Les règles de la Classe Figaro Bénéteau 3 (RCFB3) sont modifiées comme suit :  
Le blocage de la marche avant, comme prévu dans la règle H.3.2 des RCFB3, sera appliqué uniquement sur la grande course "Saint-Quay-Portrieux - Douarnenez",
- 1.6 Les règlements fédéraux,
- 1.7 Le règlement du championnat de France de Course au Large (CFECL)
- 1.8 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

## **2 – MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 20H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

## **3 – COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS :**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé dans chaque port d'escale (voir annexe parcours) et mis sur le site internet de l'épreuve : [https://tourdebretagnealavoile.com/fr/pages/La\\_course-Tableau\\_Officiel/](https://tourdebretagnealavoile.com/fr/pages/La_course-Tableau_Officiel/)
- 3.2 Le PC course aux escales est situé à l'emplacement fixé en annexe parcours.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le canal VHF 72.

## **4 – CODE DE CONDUITE :**

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## **5 – SIGNAUX FAITS À TERRE ET EN MER :**

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé dans chaque port d'escale à l'endroit défini dans l'annexe parcours.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 En mer
- « 2ème substitut » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir § 13.3)
  - « S » sur « H » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir § 13.3).
  - « L » sur « I (india) » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la RCV 90.2 (c) des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau »

## **6 – PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX :**

- 6.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :
- **Mercredi 30 juin :**  
09h00 : début des contrôles de jauge, de sécurité et inscriptions  
12h00 : date limite d'arrivée des bateaux
  - **Jedi 1<sup>er</sup> juillet :**  
09h00 à 12h00 et 14h30 à 18h30 - Contrôles de jauge, sécurité et inscriptions  
17h30 Briefing concurrents (Lieu à Venir)  
19h00 Présentation des équipages (Village Tour de Bretagne)
  - **Vendredi 2 juillet :**  
09h00 à 12h00 - Contrôles de jauge, sécurité et inscriptions  
11h30 Sas en sortie  
12h30 Prologue Saint Malo  
15h30 Sas en entrée  
18h00 Remise des Prix (Parking de la Société nautique de la Baie de Saint Malo)
  - **Samedi 3 juillet :**  
11h30 Sas en sortie  
12h30 Départ de la course Saint Malo -> Saint-Quay-Portrieux

- **Dimanche 4 juillet :**  
10h00 Départ de la course Saint-Quay-Portrieux-> Saint-Quay-Portrieux  
18h00 Remise des prix de la course Saint Malo – Saint-Quay-Portrieux et du Parcours en Baie de Saint Brieuc (Village Tour de Bretagne)
- **Lundi 05 juillet :**  
15h00 Départ de la course Saint-Quay-Portrieux-> Douarnenez
- **Mercredi 7 Juillet :**  
18h00 Remise des prix la course Saint-Quay-Portrieux-> Douarnenez (Village Tour de Bretagne)
- **Jeudi 08 juillet :**  
08h00 Départ de la course Douarnenez -> Concarneau
- **Vendredi 09 juillet :**  
11h00 Départ de la course Concarneau-> Concarneau Grand Prix « Guy Cotten »  
18h00 Remise des prix de la course Douarnenez -> Concarneau et du Grand Prix « Guy Cotten »
- **Samedi 10 juillet :**  
10h00 Départ de la course Concarneau -> Quiberon
- **Dimanche 11 juillet :**  
10h00 Départ de la course Quiberon-> Quiberon  
18h00 Remise des prix de l'étape Concarneau -> Quiberon et du parcours en baie de Quiberon (Village Tour de Bretagne)  
20h00 Remise des prix du tour de Bretagne à la Voile 2021 (Association Sportive Nautique de Quiberon)

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## **7 - PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION :**

Le pavillon de classe est défini comme suit : pavillon classe Figaro Bénéteau

Le pavillon "FF Voile - Championnat de France Elite de Course au Large" est à arborer dans la bastaque bâbord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

Le pavillon "Tour de Bretagne" est à arborer dans la bastaque tribord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix).

## **8 - ZONES DE COURSE :**

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « Parcours ».

## **9 - LES PARCOURS :**

- 9.1. Les parcours sont décrits en Annexe « Parcours », l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2. Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions des way-points placés près des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62)
- 9.3. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyé sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.
- 9.4. Bouée de dégagement :
- L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.
  - L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
  - Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course.
  - L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

Une bouée de « dog leg » à contourner du même côté que la bouée de dégagement pourra être mouillée à 300 mètres environ de cette dernière.

Le comité de course indiquera si possible, le cap et la distance approximatifs de cette bouée de dégagement et annoncera la présence de la bouée de dog leg.

- 9.5. Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit, modifié ou effectué un pointage officiel sont précisées (\*) en annexe « Parcours ».

## **10 – MARQUES :**

- 10.1 Les marques de parcours sont définies en annexe « Parcours ».
- 10.2 Les marques de départ sont les suivantes :
- Bateau du Comité de Course
  - Marque bout de ligne : Bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».
- 10.3 Les marques d'arrivée sont les suivantes
- Bateau du Comité de course

- Marque d'arrivée : Bouée gonflable cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE » ou marque de parcours définie en annexe Parcours.

10.3.1 La marque de dégagement est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

10.4 La marque de « Dogleg » est une « bouée gonflable orange ».

10.6 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours, une réduction de parcours ou un pointage officiel est une marque.

### **11 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP) :**

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques), ainsi que le DST Ouessant, le DST des Casquets, le DST de Lands End, le DST des Scilly, les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation par les présentes IC (précisées dans l'annexe « DST »).

Il est de la responsabilité des skippers de connaître et de respecter les zones interdites ou réglementées. Un bateau enfreignant cette IC pourra, après instruction, être disqualifié. Ceci modifie la RCV 56.2.

### **12 - LE DEPART :**

12.1 Zone de départ :

Elle est normalement désignée en Annexe parcours. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon « L » sera envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé

12.2 Ligne de départ :

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten » à laisser à bâbord.

12.3 Signaux de départ :

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon : pavillon classe Figaro Bénéteau.

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.



Temps	Signal visuel	Signal sonore	Signification
8'	Pavillon « Classe Figaro Bénéteau »	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, U, Z, Z&I ou Noir	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon du signal préparatoire affalé	Un long	Une minute avant le départ
0'	Pavillon « classe Figaro Bénéteau » affalé	Un	Signal de départ

- 12.4 Cap et distance de la première marque de parcours  
Le cap compas et la distance approximative de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.
- 12.5. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 12.6 Rappels  
En cas de rappel individuel, le pavillon X devra rester envoyé jusqu'à ce que les bateaux OCS soient revenus entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, mais pas plus de 8 min après le signal de départ (Ceci modifie la RCV 29.1).

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation

### **13 - CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – REDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL :**

- 13.1. Modification de parcours  
En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe Parcours. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.
- Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :
- arbore le pavillon « C ».
  - émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
  - affiche le numéro de la marque suivante à contourner.

L'ensemble marque et bateau comité constitue une porte, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer cette porte.

Dans le cas d'une modification dans un parcours côtier, la ou les marques comprises entre le bateau comité signalant la modification de parcours et la marque affichée comme « marque suivante », seront neutralisées et ne seront pas à respecter.

Les concurrents devront, à suivre, continuer leur course en suivant l'ordre chronologique comme défini dans le parcours.

### 13.2 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe Parcours. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le bateau Comité arbore le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S.

### 13.3 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées en annexe parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

## **14 - L'ARRIVÉE :**

14.1 La position de la ligne d'arrivée est définie en annexe parcours.

### 14.2 Ligne d'arrivée

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE à laisser à bâbord.

En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés. La bouée bout de ligne, dans le cas de bouée gonflable sera dotée de flash lights.

## **15 - SYSTEME DE PENALITE :**

- 15.1 15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :  
Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 modifié par AC 11 (*La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.*) et 44.2 des RCV.
- 15.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :  
Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

## **16 - TEMPS LIMITE :**

Le temps limite pour finir sera égal au temps de course plus 20% du premier bateau ayant effectué le parcours et fini.

Les bateaux ne finissant pas après ce temps limite seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## **17 - RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :**

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. En cas d'arrivée de nuit entre 21h00 et 08h00, ce dépôt devra être effectué avant 10h00 le lendemain.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé annexe « parcours ». Les demandes d'instruction, de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury dont l'emplacement est donné en annexe « parcours ». Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 17.4 Les infractions aux instructions suivantes :
- Règles de sécurité
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Equipement de plongée et piscine gonflable
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

- 17.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
  - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la RCV 66.2.
- 17.6 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la règle 62.2 (a).

### **18 - CLASSEMENT :**

- 18.1 Le classement est un classement en points. Toutes les courses, excepté le prologue seront prises en compte pour le classement général.
- 18.2 Les parcours sont tous affectés d'un coefficient 1 hormis :
- la grande course « Saint Quay Portieux – Douarnenez » qui sera affectée d'un coefficient 2 si celle-ci est d'une distance de course de plus de 100 milles.
  - si des parcours construits sont effectués en remplacement de parcours côtiers ils seront affectés d'un coefficient de 0.5.
- 18.3 Aucune course courue ne pourra être retirée. Le classement général sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course. Le concurrent ayant totalisé le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.
- 18.4 En cas d'ex aequo, le résultat de la course la plus longue départagera les concurrents à égalité de points. Si des égalités persistent, c'est le classement de la course de longueur immédiatement inférieure qui sera utilisé, et ce jusqu'à disparition de l'égalité.
- 18.5 Le nombre de courses minimum pour valider l'épreuve est de 1 course.
- 18.6 Un classement Bizuth et un classement Amateur seront établis par extraction sans recalcul de points dès lors qu'il y aura un minimum de 5 participants pour chaque classement.

### **19 - REGLES DE SECURITE :**

- 19.1 Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avvertir immédiatement la direction de course et le Comité de Course. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avvertir de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du comité de réclamation, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72.  
Il est demandé d'utiliser les doubles veilles 16 et 72.

19.2 Le port du gilet est obligatoire en course.

19.3 **Plombage moteur pour la grande course St Quay - Douarnenez**

Plombage de l'écrou de blocage de la marche avant : Le plombage de l'écrou de blocage de la marche avant est réalisé tel que décrit dans l'annexe FB3- AX06/D des **RCFB3** (cf. annexe « Procédure d'auto-plombage »).

Les concurrents doivent réaliser un auto-plombage avant le départ. L'auto-plombage est effectué dans un créneau horaire défini par un avenant « Parcours Etape » (heure de début et heure limite d'autoplombage).

Une fois l'opération réalisée, Les concurrents ont l'obligation de contacter la direction de course sur le canal VHF 72 pour annoncer leur auto-plombage.

Tous les concurrents sont susceptibles d'être contrôlés par le comité technique ou l'un de ses représentants dès lors qu'ils ont annoncé par VHF leur auto-plombage

À l'arrivée, un membre du comité technique ou l'un de ses représentants montera à bord de chaque bateau pour déplomber l'écrou de blocage de la marche avant.

19.4 **Balise de positionnement**

Une balise de géolocalisation (tracker) fournie par l'organisation sera obligatoire à bord des bateaux. Cette balise sera activée par l'organisateur avant le départ de la première course. La balise sera fixée sur le balcon arrière côté bâbord et devra être dégagée de tout obstacle en direction du ciel. Un chèque de caution de 1 000 euros sera demandé à l'inscription.

19.5 **Plongée en course**

Il est autorisé de plonger en course pour enlever d'éventuels objets indésirables qui pourraient être pris dans les appendices immergés, et uniquement pour cela. Ceci modifie le terme "pour nager" de la première phrase de la **RCV 48.2**.

En application de la deuxième phrase de la **RCV 48.2**, pour effectuer cette opération, le bateau doit être ralenti au maximum, c'est-à-dire que les voiles d'avant devront être affalées et que **sous grand-voile seule**, choquée en grand, le bateau doit venir vers le vent. La descente d'un équipier dans l'eau ne peut se faire que si le bateau a une **vitesse surface inférieure à 1 nœud**.

Le skipper doit prendre toutes les mesures pour que cette manœuvre s'effectue dans des conditions de sécurité maximales. **Toute plongée doit se faire sous la surveillance du co-skipper.**

Le manquement à une quelconque disposition ci-dessus pourra faire l'objet de réclamation de concurrent contre un autre, également d'un rapport de la Direction de Course au Comité de Course, suivi d'une réclamation.

### 19.6 Carte marine papier

Conformément aux RSO 4.11 et RCFB3 D.14 ( Règle de navigation Cartes marines papiers, Instructions Nautiques et Livre des Feux des zones fréquentées.) les bateaux devront avoir à bord la carte SHOM 7076 qui va de St Malo à St Nazaire ou un ensemble de cartes qui couvre l'ensemble de cette zone.

## 20 - REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT :

20.1 Le changement d'équipier n'est pas autorisé conformément au § 8.5 du règlement du CF Elite de Course au Large.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du président du comité technique Les demandes de remplacement doivent être faites au comité technique à la première occasion raisonnable. Conformément aux **RCFB3** ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités

## 21- CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT :

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux **RCFB3** et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22- PUBLICITÉ :

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- Les autocollants sur les deux côtés du génois
- Les deux autocollants à poser sur la poutre arrière.
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards. Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.
- Le pavillon de course (bastaque Tribord) et le pavillon championnat de France Elite de Course au Large (bastaque Babord).
- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (haut), BPGO (Milieu), Le Télégramme (Bas). Ces pavillons seront remis à St Malo lors de la confirmation des inscriptions. (DP)

## 23 - BATEAUX OFFICIELS :

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

- Le bateau comité arbore un pavillon « FFVoile Arbitre »,
- Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Voile Bretagne »,

## 24 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (DP) :

24.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

### **25 - ÉVACUATION DES DÉTRITUS (DP) :**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

### **26 - ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION (DP) :**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

### **27 - LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) :**

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Malo le samedi 3 juillet 2021 sans l'accord préalable du Comité technique. (DP).

### **28 – PRIX :**

Conformément aux règles de la Classe FIGARO.

### **29 - ARBITRES DESIGNÉS :**

Président du Comité de Course : Yvon Poutriquet

Président du Jury : Georges Priol

Président du comité technique : Jean Louis Jaouen

## ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Prescriptions of the Fédération Française de Voile  
Racing Rules of Sailing 2021 – 2024

(\* FFVoile **Prescription to RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 67** (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 70.5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 76** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 86.3** (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile **Prescription to RRS 88** (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile **Prescription to RRS 91(b)** (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.



## ANNEXE PARCOURS

### Avertissement :

Les positions des marques données dans les tableaux de parcours sont issues du logiciel de navigation ADRENA.

En l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un « pavillon M », les skippers devront passer à la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels. Ils devront passer à cette position conformément aux dispositions de la RCV 28 et de l'annexe W jointe en annexe.

### Rappel :

IC 10.2 Les marques de départ sont les suivantes :

- Bateau du Comité de Course :
- Marque bout de ligne : « Bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

IC 10.3 Les marques d'arrivée sont les suivantes :

- Bateau du Comité de course :
- Marque d'arrivée : « Bouée gonflable cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE » ou marque de parcours définie en annexe Parcours.

IC 10.4 La marque de dégagement est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

IC 10.5 La marque de « Dogleg » est « une bouée gonflable cylindrique blanche ».

### IC 12.2 Ligne de départ

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten » à laisser à bâbord.

### IC 14.2 Ligne d'arrivée

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE à laisser à bâbord.

Dans les tableaux de parcours contenus dans cette annexe :

les marques suivies de \* sont des marques où pourra être effectué une "réduction " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

## Vendredi 2 juillet « Prologue : Saint Malo »

Longueur du parcours : 10 milles

**Marées Saint Malo** (vendredi 2 juillet) :

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	01h08	9,84m	51
BM	08h00	3,84m	
PM	13h35	9,40m	47
BM	20h22	4,34m	

**Heure du 1er signal d'avertissement** : 12h22

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Malo			48°38,206 N 002°02,286 W
2	Bouée latérale bâbord CRAPAUDS DU BEY	Contourner	Tribord	48°39,372 N 002°02,567 W
3	Bouée latérale tribord ROCHES-AUX-AN-GLAIS	Contourner	Bâbord	48°39,655 N 002°02,273 W
4	LES HAIES DE LA CONCHEE (Roches)	Contourner	Bâbord	48°41,259 N 002°02,755 W
5 *	Bouée d'atterrage St Malo	Contourner	Bâbord	48°41,357 N 002°07,273 W
6	Phare du Grand Jardin	Laisser	Bâbord	48°40,201 N 002°04,969 W
7 *	Bouée latérale tribord LE BURON	Contourner	Tribord	48°39,325 N 002°03,657 W
5	Arrivée Saint Malo			48°38,346 N 002°02,285 W

**Lignes de départ** : IC 12.2

**Lignes d'arrivée** : IC 14.2

**Composition de l'équipage** : en plus des équipiers inscrits pour le Tour de Bretagne à la voile les bateaux pourront embarquer deux personnes (un partenaire du bateau, une personne désignée par l'organisateur. Ces personnes devront être au minimum titulaire d'une licence FFVoile journalière.

**Classement** : A l'issue de la régata Prologue un classement (comptant uniquement pour le Prologue) sera établi et une remise des prix aura lieu à 18h00 (Parking de la Société Nautique de La Baie de Saint Malo).

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre** : quai devant le ponton des Figaro

**Locaux du centre de Course** : Bâtiment « Le Quay Saint Malo »

**Presse** : Bâtiment « Le Quay Saint Malo »

## Samedi 3 juillet « Saint-Malo – Saint-Quay-Portrieux »

Marées St Malo (samedi 3 juillet) :

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	02h03	9,36m	44
BM	08h51	4,21m	
PM	14h34	9,11m	43
BM	21h22	4,57m	

Ouverture de l'écluse du port Saint Malo : 11h30

Heure du 1er signal d'avertissement : 12h22

Zone de Départ : Rade de Saint-Malo

### Parcours Saint Malo - Saint Quay Portrieux 33 milles

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Malo			48°38,200N 002°02,280 W
2	Bouée latérale tribord LE BURON	Contourner	Bâbord	48°39,325 N 002°03,700 W
3	Phare du Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,200 N 002°04,970 W
4	Tourelle latérale tribord LES COURTIS	Contourner	Bâbord	48°40,460 N 002°05,800 W
5	Bouée cardinale nord LES LANDAS	Contourner	Bâbord	48°41,430 N 002°31,300 W
6 *	Bouée cardinale Est CAFFA	Contourner	Tribord	48°37,830 N 002°43,085 W
7 *	Bouée cardinale Sud LA ROSE-LIÈRE	Contourner	Tribord	48°37,290 N 002°46,190 W
8	Arrivée Saint Quay			48°38,860 N 002°48,440 W

\* marque où un pointage officiel est possible

**Ligne de départ :** IC 12.2

**Ligne d'arrivée :** IC 14.2

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Saint-Quay-Portrieux :**

**Mat, tableau officiel :** Quai devant les bateaux

**Comité d'organisation :** Village Tour de Bretagne

**Jury :** Village Tour de Bretagne

**Presse :** Village Tour de Bretagne

## Dimanche 4 juillet « Saint-Quay-Portrieux – Saint-Quay-Portrieux »

**Marées Saint Quay** (dimanche 4 juillet):

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	02h59	8,50m	42
BM	09h34	4,16m	
PM	15h32	8,53m	42
BM	22h09	4,32m	

**Heure du premier signal d'avertissement** : 09h52

**Zone de départ** : Au nord-ouest de la bouée cardinale sud « La Roselière »

### Parcours Saint Quay Portrieux – Saint Quay Portrieux - 25 milles

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Quay			48°37,200 N 002°47,000 W
2	Tourelle danger isolé LE TAUREAU	Contourner	Tribord	48°43,540 N 002°55,240 W
3	Bouée cardinale Est LES HORS	Contourner	Tribord	48°39,630 N 002°44,015 W
4 *	Bouée cardinale Est CAFFA	Contourner	Tribord	48°37,830 N 002°43,085 W
5 *	Bouée marque eaux saines LE LÉ-GUÉ	Contourner	Tribord	48°34,320 N 002°41,170 W
6 *	Bouée cardinale Sud LA ROSELIÈRE	Laisser	Tribord	48°37,290 N 002°46,190 W
8	Arrivée Saint Quay			48°38,860 N 002°48,440 W

**Ligne de départ** : IC 12.2

**Ligne d'arrivée** : IC 14.2

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Saint-Quay-Portrieux :**

**Mat, tableau officiel** : Quai devant les bateaux

**Comité d'organisation** : Village Tour de Bretagne

**Jury** : Village Tour de Bretagne

**Presse** : Village Tour de Bretagne

**Remise des prix** : 18h00 Village Tour de Bretagne

## Lundi 5 juillet « Saint Quay Portrieux – Douarnenez »

Le parcours choisi sera communiqué aux concurrents la veille du départ par avenant et confirmé par le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement.

**Marées Saint-Quay-Portrieux (lundi 5 juillet) :**

	Heure	Hauteur	Coeff.
<b>PM</b>	<b>04h07</b>	<b>8,54m</b>	<b>43</b>
BM	10h38	4,07m	
<b>PM</b>	<b>16h36</b>	<b>8,75m</b>	<b>46</b>
BM	23h13	4,05m	

**Marées Douarnenez (mardi 6 juillet) :**

	Heure	Hauteur	Coeff.
<b>PM</b>	<b>03h13</b>	<b>5,19m</b>	<b>48</b>
BM	09h27	2,34m	
<b>PM</b>	<b>15h39</b>	<b>5,33m</b>	<b>51</b>
BM	21h56	2,27m	

**Heure du premier signal d'avertissement : 14h52**

**Zone de départ :** Au nord-ouest de la bouée cardinale sud « La Roselière »

### Parcours 1 : Saint Quay Portrieux – Douarnenez (250 milles)

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Quay			48°37,200 N 002°47,000 W
2	Bouée cardinale Est MEN MARC'H	Contourner	Bâbord	48°53,180 N 002°51,805 W
3	Bouée cardinale ouest Hand Deeps	Contourner	Bâbord	50°12,680 N 004°21,150 W
4	Bouée cardinale ouest GRANDE BASSE DE PORTSALL	Contourner	Bâbord	48°36,700 N 004°46,140 W
5	Phare du FOUR	Contourner	Bâbord	48°31,385 N 004°48,310 W
6 *	Bouée danger isolé BASSE VIEILLE	Contourner	Bâbord	48°08,220 N 004°35,750 W
7	Arrivée Douarnenez			48°06,600 N 004°20,500 W

\* marque où un pointage officiel est possible

**Parcours 2 : Saint Quay Portrieux - Douarnenez (275 milles)**

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Quay			48°37,200 N 002°47,000 W
2	Bouée cardinale Est MEN MARC'H	Contourner	Bâbord	48°53,180 N 002°51,805 W
3	Bouée cardinale ouest Hand Deeps	Contourner	Bâbord	50°12,700 N 004°21,140 W
4*	Bouée cardinale ouest CHAUSSEE DE SEIN	Contourner	Bâbord	48°03,730 N 005°07,740 W
5	Arrivée Douarnenez			48°06,600 N 004°20,500 W

\* marque où un pointage officiel est possible

**Parcours 3 : Saint Quay Portrieux - Douarnenez (320 milles)**

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Saint Quay			48°40,860 N 002°49,520 W
2	Bouée cardinale Est MEN MARC'H	Contourner	Bâbord	48°53,180 N 002°51,805 W
3	Bouée cardinale ouest Hand Deeps	Contourner	Bâbord	50°12,700 N 004°21,140 W
4	Phare de Wolf Rock	Contourner	Bâbord	49°56,700 N 005°48,500 W
5 *	Bouée cardinale ouest CHAUSSEE DE SEIN	Contourner	Bâbord	48°03,730 N 005°07,740 W
6	Arrivée Douarnenez			48°06,600 N 004°20,500 W

\* marque où un pointage officiel est possible

**Ligne de départ** : IC 12.2

**Ligne d'arrivée** : IC 14.2

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Douarnenez :**

**Mat, tableau officiel** : Quai de l'Yser en haut des pontons

**Comité d'organisation** : Maison du nautisme

**Jury** : Maison du nautisme

**Presse** : Maison du nautisme

**Remise des Prix** : Mercredi 7 Juillet 18h00 Village Tour de Bretagne - Quai de l'Yser

**Jeudi 8 juillet « Douarnenez - Concarneau »**

Marées Concarneau (jeudi 8 juillet) :

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	04h33	4,34m	60
BM	10h40	1,65m	
PM	16h50	4,51m	63
BM	23h09	1,56m	

Heure du premier signal d'avertissement : 07h52

Zone de départ : Située dans le nord de l'île Tristan à 1 mille environ

**Parcours Douarnenez - Concarneau : 59 milles**

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Douarnenez	Contourner		48°07,200 N 004°20,300 W
2	Tourelle cardinale Ouest LA PLATE	Contourner	Bâbord	48°02,365 N 004°45,580 W
3*	Bouée cardinale Sud SPINEG	Contourner	Bâbord	47°45,315 N 004°19,125 W
4	Arrivée Concarneau	Contourner		47°51,170 N 003°55,900W

\* marque où un pointage officiel est possible

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Concarneau:**

**Mat, tableau officiel :** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** Hall du Bâtiment « Le Chantier »

**Jury :** Concarneau Voile

**Presse :** Hall du Bâtiment « Le Chantier »

**Ligne de départ :** IC 12.2

**Ligne d'arrivée :** IC 14.2



## Vendredi 9 juillet « Concarneau – Concarneau » (Grand Prix Guy Cotten)

Le parcours choisi sera communiqué aux concurrents la veille du départ par avenant et confirmé par le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement.

**Heure du premier signal d'avertissement : 10h52**

**Marées Concarneau (vendredi 9 juillet) :**

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	05h12	4,45m	66
BM	11h18	1,53m	
PM	17h25	4,63m	68
BM	23h47	1,44m	

### Parcours 1 : Concarneau - Concarneau (36 milles)

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	Bouée cardinale Ouest ROUGE DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°45,464 N 004°03,997 W
3*	Bouée cardinale Ouest BASSE PERRENNES	Contourner	Bâbord	47°41,060 N 004°06,134 W
4 *	Bouée cardinale Sud LA JUMENT DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°38,763 N 004°01,411 W
5 *	Bouée cardinale Est JAUNE DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°42,553 N 003°49,822 W
6	Arrivée Concarneau			47°51,318 N 003°55,829 W

\* marque où un pointage officiel est possible

### Parcours 2 : Concarneau – Concarneau (36 milles)

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	Bouée cardinale Est JAUNE DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°42,553 N 003°49,822 W
3*	Bouée cardinale Sud LA JUMENT DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°38,763 N 004°01,411 W
4*	Bouée cardinale Ouest BASSE PERRENNES	Contourner	Tribord	47°41,060 N 004°06,134 W
5 *	Bouée cardinale Ouest ROUGE DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°45,464 N 004°03,997 W
6	Arrivée Concarneau			47°51,318 N 003°55,829 W

**Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Concarneau :**

**Mat, tableau officiel :** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** Hall du Bâtiment « Le Chantier »

**Jury :** Concarneau Voile

**Presse :** Hall du Bâtiment « Le Chantier »

**Ligne de départ :** IC 12.2

**Ligne d'arrivée :** IC 14.2

**Samedi 10 juillet « Concarneau – Quiberon »**

Marées Concarneau (samedi 10 juillet) :

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	05h47	4,59m	71
BM	11h59	1,43m	
PM	17h58	4,84m	72

Heure du premier signal d'avertissement : 09h52

**Parcours Concarneau - Quiberon : 47 milles**

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Concarneau			47°50,850 N 003°55,995 W
2*	Bouée cardinale Sud GOUÉ VAS SUD	Contourner	Bâbord	47°25,760 N 003°04,926 W
3*	Phare de LA TEIGNOUSE	Contourner	Bâbord	47°27,441 N 003°02,752 W
4	Arrivée Quiberon			47°29,200 N 003°05,200 W

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Quiberon

**Mat, tableau officiel :** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** Capitainerie

**Jury :** Capitainerie

**Presse :** Capitainerie

**Ligne de départ :** IC 12.2

**Ligne d'arrivée :** IC 14.2

## Dimanche 11 juillet « Quiberon – Quiberon »

Marées Quiberon (dimanche 11 juillet) :

	Heure	Hauteur	Coeff.
PM	06h23	4,64m	74
BM	00h20	1,29m	
PM	18h34	4,90m	75
BM	12h36	1,36m	

Heure du premier signal d'avertissement : 09h52

Zone de départ : Située devant Port Haliguen

### Parcours 1 : Quiberon - Quiberon (24 milles)

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Quiberon			47°29,340 N 003°05,170 W
2	Rocher La Vieille	Contourner	Bâbord	47°24,189 N 002°56,980 W
3*	Bouée cardinale Ouest LA RECHERCHE	Contourner	Bâbord	47°25,562 N 002°50,386 W
4 *	Bouée cardinale Sud CHIMÈRE	Contourner	Bâbord	47°28,826 N 002°53,979 W
5	Arrivée Quiberon			47°29,200 N 003°05,200 W

### Parcours 2 : Quiberon - Quiberon (31 milles)

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ Quiberon			47°29,340 N 003°05,170 W
2	LA TEIGNOUSE	Contourner	Tribord	47°27,441 N 003°02,752 W
3	GOUÉ VAS SUD	Contourner	Tribord	47°25,760 N 003°04,926 W
4 *	Bouée gonflable Sauzon (nota)	Contourner	Tribord	47°23,000 N 003°12,500 W
5	LES POULAINS	Contourner	Tribord	47°23,421 N 003°16,663 W
6	BIRVIDAUX	Contourner	Tribord	47°29,143 N 003°17,466 W
7 *	Le Poullioux	Contourner	Tribord	47°27,880 N 003°08,000 W
8	Basse Cariou	Laisser	Bâbord	47°26,936 N 003°06,382 W
9 *	BASSE DU CHENAL TEIGNOUSE	Contourner	Bâbord	47°26,662 N 003°05,755 W
10 *	LA TEIGNOUSE	Contourner	Bâbord	47°27,441 N 003°02,752 W
11	Arrivée Quiberon	Contourner		47°29,200 N 003°05,200 W

Nota : la Bouée gonflable Sauzon est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

### Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Quiberon

**Mat, tableau officiel et Comité d'organisation** : Capitainerie

**Jury** : Capitainerie

**Presse** : Capitainerie

**Remise des Prix de l'étape** : 18h00 Village Tour de Bretagne

**Remise des Prix du Tour de Bretagne 2021** : Association Sportive et Nautique de Quiberon

**Lignes de départ** : IC 12.2

**Lignes d'arrivée** : IC 14.2

## Annexe « zones interdites »

Un bateau en course ne doit ni pénétrer ni naviguer dans les zones interdites définies par les points de coordonnées géographiques ci-dessous.

### DST Ouessant

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
E	DST Ouessant E	48°48.600 N	005°25.000 W
NE	DST Ouessant NE	49°02.050 N	005°36.700 W
NW	DST Ouessant NW	48°56.400 N	005°51.600 W
S	DST Ouessant S	48°29.350 N	005°22.050 W
SE	DST Ouessant SE	48°37.200 N	005°11.850 W
SW	DST Ouessant SW	48°35.000 N	005°42.500 W
W	DST Ouessant W	48°42.500 N	006°03.100 W

### DST Casquets

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
NE	DST Casquets NE	50°08.650 N	002°28.200 W
NW	DST Casquets NW	50°03.500 N	002°57.500 W
SE	DST Casquets SE	49°51.200 N	002°20.950 W
SW	DST Casquets SW	49°46.200 N	002°50.350 W

### TSS Land's End

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
NE	TSS Lands End NE	50°20.050 N	005°49.550 W
NW	TSS Lands End NW	50°20.050 N	006°05.100 W
SE	TSS Lands End SE	50°00.950 N	005°49.550 W
SW	TSS Lands End SW	49°53.500 N	006°05.100 W

### TSS South Scilly

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
NE	TSS South Scilly NE	49°46.050 N	006°16.450 W
NW	TSS South Scilly NW	49°46.050 N	006°29.550 W
SE	TSS South Scilly SE	49°35.500 N	006°16.450 W
SW	TSS South Scilly SW	49°35.500 N	006°34.200 W

### Polygone Zone Mytilicole Houat

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
NW	Point NW	47°25',300 N	002°56',550 W
NE	Point NE	47°25',100 N	002°56',000 W
SE	Point SE	49°24',380 N	002°56',620 W
SW	Point SW	47°24',490 N	002°56',920 W

## ANNEXE W – Waypoints Virtuels

### W1 Modification aux Définitions :

#### W1.1 Modification de la définition « Prendre le départ » :

**Prendre le départ** : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours.

#### W1.2 Ajout d'une nouvelle définition « waypoint » :

**Waypoint** : Une position, autre qu'une marque, décrite par ses coordonnées en Latitude et Longitude qu'un bateau doit laisser d'un côté donné pour effectuer le parcours.

### W2 Ajout d'une nouvelle règle 18.5 dans le chapitre 2 des RCV :

#### 18.5 Place pour passer un Waypoint :

- (a) La règle 18.5 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser un waypoint du même côté et qu'au moins l'un d'eux s'en approche. Cependant, quand la règle 20 s'applique, la règle 18.5 ne s'applique pas.
- (b) Quand des bateaux engagés s'approchent d'un waypoint pour le passer d'un côté requis, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour passer le waypoint, sauf si le bateau à l'extérieur a été incapable de donner de la place depuis le moment où l'engagement a commencé.
- (c) Si le bateau à l'intérieur a un doute raisonnable sur la place dont il dispose pour passer le waypoint, il peut en conséquence héler le bateau à l'extérieur. Le bateau à l'extérieur doit alors donner au bateau à l'intérieur davantage de place, sauf s'il est incapable de le faire.

### W3 Modification de la RCV 28 : Effectuer le parcours :

**28.1** Un bateau doit prendre le départ, effectuer le parcours et puis finir. Ce faisant, il peut laisser d'un côté ou de l'autre une marque ou un waypoint qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir fini, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.

**28.2** Un bateau peut corriger toute erreur commise en effectuant le parcours, tant qu'il n'a pas coupé la ligne d'arrivée pour finir.

### W4 Détermination électronique de la position

Quand des données provenant de systèmes électroniques de détermination de la position sont utilisées pour déterminer la position d'un bateau afin de vérifier le respect des règles, les données issues du système de navigation principal de ce bateau prévaudront.